



NOTE D'INFORMATION

<u>REFERENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2016 - 019	SYSTEME DE VIDEO ACCOMPAGNEMENT LA NUIT	29.11.2016

A l'attention des résidents, des proches et des familles,
A l'attention du personnel,

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que pour optimiser la sécurité des résidents la nuit, la Résidence DEBROU, après délibération et vote à l'unanimité des instances et notamment du Conseil de la Vie Sociale, propose un nouveau système d'accompagnement par vidéo la nuit.

Ce système est mis en place pour optimiser le sommeil de l'ensemble des résidents en complétant le dispositif de rondes du personnel de nuit déjà mis en place.

1) Quels sont les locaux concernés par le système de vidéo-accompagnement la nuit ?

Uniquement les circulations (couloirs de l'ensemble de la résidence), les salles de restaurant et les salons collectifs.

Ne sont donc pas concernés par ce système de vidéo-accompagnement : tous les lieux privés des résidents (logements individuels, salles de bain, salons privés, tous les bureaux du personnel, salles de réunions, vestiaires, tous les WC, entrées et sorties des agents, logement de service du site).

2) Comment fonctionne le système de vidéo-accompagnement la nuit ?

L'équipe de nuit et l'administrateur de garde se connectent à partir d'un poste mobile, de type tablette numérique, pour accéder en direct au système de vidéo-accompagnement.

3) Ce système de vidéo-accompagnement la nuit est-il enregistré ?

Aucun enregistrement n'est réalisé dans le cadre de cet accompagnement par vidéo. Vous trouverez en annexe de la présente note d'information l'attestation de non enregistrement datée du 05 octobre 2016 délivrée par l'entreprise CEGELEC.

La sécurité de tous dépend de la vigilance de chacun,

Me tenant à votre entière disposition pour répondre à vos éventuelles questions, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Le Directeur

A. ESSALHI



DESTINATAIRES : Résidents – Représentants Légaux – Familles – Personnel – Instances – Affichage dédié



Tours Electricité

103 avenue du Danemark – C.S. 17566 – 37075 TOURS Cedex 2
Tél. 33(0)2 47 88 12 12 – Fax. 33 (0)2 47 41 95 66
cegelectourselectricite@cegelec.com

**Résidence DEBROU
10/12 rue debrou
37 300 JOUE LES TOURS**

**A l'attention de M. le Directeur de la
maison de retraite DEBROU**

Pour cette affaire contacter :
M. Xavier COTTRON
06.24.37.48.22
xavier.cottron@cegelec.com

Tours, le 05/10/2016

Objet : Attestation de non enregistrement

Monsieur le Directeur,

Par la présente, je vous confirme que notre entreprise a procédé le 04/10/2016 à la modification des paramètres de l'enregistreur visant à ne pas enregistrer les images issues des caméras situées dans les circulations et lieux de vie de la résidence selon les recommandations de la CNIL.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Xavier COTTRON
Responsable d'affaires

Cegelec Val de Loire
Siège Social : 103 avenue du Danemark
C.S. 17566
37075 TOURS Cedex 2
S.A.S. au capital de 1 673 198 €
R.C.S. Tours 537 934 028